

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. J'attends du député qu'il fasse porter ses remarques sur le bill dont la Chambre est saisie.

**M. Nasserden:** Je pensais le faire. Tous ces problèmes se rattachent aux prestations d'assurance-chômage. En tout cas, un député a déjà longuement traité, au cours du débat, de la main-d'œuvre saisonnière. Je m'y intéresse parce qu'un certain nombre de gens de ma région y appartiennent et j'aimerais exposer à la Chambre l'essentiel de mes opinions à cet égard.

• (5.30 p.m.)

Je cherchais à montrer, il y a un instant, qu'à mon avis les abus n'ont pas été aussi nombreux que certains le pensent. Moins de gens toucheraient l'assurance-chômage de façon saisonnière si le gouvernement actuel avait, comme il le pouvait, pris des mesures pour prolonger un peu leur emploi. Un mois de plus, environ, de travail ferait une énorme différence pour bon nombre d'entre eux. Très peu de gens capables de travailler réclament l'assurance-chômage.

Je veux parler aussi au ministre de l'application de la règle concernant l'admissibilité à l'assurance-chômage des travailleurs qui fréquentent l'école. Sauf erreur, si le ministère envoie des gens suivre des cours de formation professionnelle, ils peuvent toucher les prestations. Je songe au cas d'un jeune homme chômeur qui essayait de terminer sa 9<sup>e</sup> année en fréquentant l'école. Comme il était toujours prêt à travailler s'il pouvait obtenir un emploi, on lui a refusé les prestations d'assurance-chômage. J'espère que le ministre examinera ce cas.

Je comprends qu'il faut une limite quel que part. Toutefois, ce que j'ai appris au sujet de ce jeune homme indique qu'il n'a nullement tenté d'abuser. Tout ce qu'il veut, c'est accroître son instruction pendant qu'il est en chômage. Sans en dire davantage, monsieur l'Orateur, je félicite le ministre de l'objectif valable que renferme le projet de loi.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec le plus vif intérêt les dernières observations du député d'York-Est (M. Otto). Il a terminé son très utile exposé en disant qu'à son avis, les libéraux devraient s'entendre en vue d'élaborer une politique de sécurité coordonnée. Je suis certes tout à fait d'accord avec lui, mais au lieu de s'entendre j'estime qu'ils devraient plutôt faire jaillir une politique coordonnée du choc de leurs idées.

En réalité, monsieur l'Orateur, le Canada est pourvu actuellement d'un régime de bien-

être étrange et compliqué. Il est presque impossible pour un député de se tenir au courant de tous les règlements concernant les conditions d'admissibilité, à mesure qu'elles changent aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Je suis certain, monsieur l'Orateur, que vous devez recevoir de nombreuses demandes de renseignements, comme la plupart d'entre nous,

Ce méli-mélo comprend l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse, les allocations aux vieillards, les pensions fédérales, les allocations aux anciens combattants, les pensions des invalides et des aveugles, les indemnités pour les accidents du travail, les pensions des veuves et les allocations d'aide à l'enfance. Nous avons des travailleurs et des chômeurs qui touchent des prestations de bien-être social. C'est une situation extraordinaire.

C'est pour cette raison que j'espère vivre assez longtemps pour voir l'avènement d'un régime de sécurité sociale global comme celui mentionné par le député, qui couvrira tous ceux qui en ont besoin, qu'ils soient en chômage, malades, invalides, trop âgés, ou pour tout autre motif. On y viendra finalement et j'espère que ce ne sera pas dans un avenir trop éloigné. Mais comme nous n'en sommes pas encore là, nous devons étudier certaines modifications à apporter à la loi sur l'assurance-chômage. J'évoquerai brièvement deux aspects de cette assurance.

La circonscription de Vancouver-Est est avant tout une circonscription ouvrière, résidentielle. Elle est donc durement touchée par le chômage et, partant, les questions d'assurance-chômage l'intéressent de très près.

Je déplore vivement que le ministre du Travail (M. Nicholson) n'ait pas jugé bon ou n'ait pas été en mesure de faire en ce moment des recommandations pour l'instauration d'un régime d'assurance-chômage au sens véritable du mot, c'est-à-dire un régime applicable à tous ceux qui sont capables et désireux de travailler mais qui ne parviennent pas à trouver du travail, ou à qui on ne peut en procurer, pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Nous n'aurons un régime d'assurance-chômage tout à fait digne de ce nom qu'au moyen d'une loi garantissant un niveau de vie convenable et une sécurité suffisante à laquelle on peut et veut travailler, mais à qui on en refuse l'occasion. Voilà ce que nous aurions dû avoir depuis longtemps, et je regrette les pas hésitants que nous faisons d'une année à l'autre, d'une législature à l'autre, et qui nous laissent bien loin de la réalisation de cet idéal.